

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 100**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action de formation linguistique à visée d'insertion "Coup de plume" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Départementale d'Etudes et de Formation (ADEF)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317377**

## PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil Départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la Collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

Dans ce cadre l'Association Départementale d'Etudes et de Formation (A.D.E.F) propose l'action de formation linguistique à visée d'insertion « **Coup de Plume** », sur le territoire de Gardanne et les communes environnantes.

L'ADEF, organisme de formation engagé contre l'illettrisme et en faveur d'une réelle insertion socioprofessionnelle, collabore étroitement avec la Ville de Gardanne et notamment l'Espace Citoyen Solidaire qui met à disposition ses locaux ainsi que des intervenants. Ce partenariat étroit est vecteur d'une dynamique avérée pour l'élaboration du parcours d'insertion des bénéficiaires.

L'Espace Citoyen Solidaire œuvre, en effet, au renforcement du lien social, de la convivialité, de l'écoute et de l'entraide. Il encourage l'engagement citoyen, le bénévolat et le vivre ensemble afin de lutter contre l'isolement et la précarité.

Cette action s'adresse à un public bénéficiaire du RSA (BRSA) en difficulté linguistique et/ou en situation de précarité économique, et/ou en situation de fragilité sociale et familiale.

L'objectif consiste à permettre aux BRSA :

- d'acquérir ou maîtriser les savoirs et les compétences de base : parler, écrire, lire calculer, communiquer, se repérer dans l'espace afin d'accroître et d'optimiser l'autonomie des adultes dans toutes les situations de leur vie quotidienne ;

- de suivre la scolarité de leurs enfants afin de contribuer à la prévention de l'illettrisme chez les enfants et les jeunes ;
- de s'inscrire concrètement dans la vie sociale et culturelle de la Cité ;
- d'élargir le périmètre de mobilité des personnes : oser sortir de la ville, se déplacer dans le département et considérer le bassin d'emploi.

Les bénéficiaires suivent 4 ateliers collectifs centrés autour des problématiques de l'apprentissage sur un rythme d'intervention de 4 demi-journées par semaine. La durée du parcours individualisé est de 300 heures maximum.

Concernant l'aspect pédagogique, les participants sont encadrés par 2 formateurs expérimentés dans la lutte contre l'illettrisme. Ces derniers ciblent les difficultés et les objectifs des bénéficiaires afin d'individualiser au mieux leurs parcours et contribuer en même temps à les faire progresser.

**Les éléments du bilan intermédiaire de l'année en cours** attestent que :

- 25 personnes ont été orientées vers l'Espace Citoyen Solidaire ;
- 16 stagiaires suivent la formation dont 8 BRSA.

A 6 mois de formation, les étapes de parcours ne sont pas encore définies à part pour une personne dont le projet est une orientation sur ACTIS.

Le bilan met en exergue les avancées linguistiques et sociales des personnes.

L'action s'inscrit pleinement dans l'offre territoriale. En effet, les personnes intégrées progressent dans leur communication écrite et orale. Celles-ci sont davantage autonomes dans les actes de la vie quotidienne et dans les liens avec les administrations. A titre d'exemple, **l'Atelier Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)** leur a permis d'être autonomes dans l'utilisation des plateformes de la CAF et de la Sécurité Sociale.

Les bénéficiaires sont davantage intégrés et actifs tant au niveau des établissements scolaires qu'à celui du tissu institutionnel et associatif local. De même, ils sont volontaires sur des actions ponctuelles liées à la vie de la Cité : participation et implication dans le suivi scolaire des enfants, inscription dans le milieu associatif et prise de contact avec pôle emploi.

L'année précédente, l'action de formation linguistique à visée d'insertion « **Coup de Plume** » a permis, en complément des avancées linguistiques :

- 1 intégration dans un chantier d'insertion ;
- 1 intégration dans une formation qualifiante ;
- 2 accès à une démarche d'insertion professionnelle.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 juin 2017.

## PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder à l'Association Départementale d'Etudes et de Formation (ADEF) une subvention de **15.000,00 €** pour la mise en œuvre de l'action selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Action	Période	Pôle d'insertion Territoire	Nombre de bénéficiaires	Montant de l'aide du Département 2016  Subvention accordée l'année précédente	Dossier N° BA Date CTD Projet
<p style="text-align: center;"><b>A.D.E.F</b> <b>(Association</b> <b>Départementale</b> <b>d'Etudes et de</b> <b>Formation)</b></p> <p><b>Statut</b> : association</p> <p><b>adresse</b> : 15 rue des Convalescents - 13001 Marseille</p> <p><b>Nom du Président</b> : M. François TEJEDOR</p>	Action de formation linguistique à visée d'insertion « Coup de plume »	01/10/2016 au 30/06/2017	Pôle 6 (Aix Gardanne)	15 personnes dont <b>8 BRSA</b>	<p style="text-align: center;"><b>15.000,00 €</b></p> <p><b>Cofinancements</b> : Ville de Gardanne : 6.000,00 € Région : 9.000,00 € Etat : 4.000,00 € Politique de la Ville : 8.000,00 €</p>	<p style="text-align: center;"><b>2016.6/63</b></p> <p>CTD du 01/07/2016</p> <p>INS-000585</p> <p>Renouvellement de la convention 2015.6/96</p> <p style="text-align: center;">2015/2016</p>

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 42.000,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 37.011,00 €, soit 0.09 ETP de coordination, 0.57 ETP de formateur et 0.02 ETP de secrétariat.
- des frais de fonctionnement à hauteur de 4.989,00 €.

La participation de la collectivité s'élève à 15.000,00 €, soit 36 % du budget, pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 44 % du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par la Région pour 9.000,00 €, l'Etat pour 4.000,00 €, la Politique de la Ville pour 8.000,00 € et la Ville de Gardanne pour 6.000,00 €, en sachant que cette dernière, en tant que partenaire de l'action, met à disposition les locaux ainsi que du personnel de l'Espace Citoyen Solidaire à hauteur de 0.30 ETP.

## INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention, dont le projet correspond à la convention type prévue à cet effet, cette action sera financée sur les crédits de paiement sur l'exercice 2016, de la manière suivante:

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16013	1007136	Remise à niveau préformation	Chapitre 017 Fonction 564 Article 6574	<b>15.000,00 €</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et Professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL